

LUNDI 5 FÉVRIER 2018

CRÉATEURS ET ARTISTES-INTERPRÈTES : RÉGIMES SOCIAL ET FISCAL

ACDMF

Association pour la création et la diffusion de la musique française

en partenariat avec



SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE |



- Régime social et régime fiscal des revenus artistiques (cachets et droits d'auteur)
- Intervention des agents et managers : régime de leurs rémunérations
- Être ou ne pas être à la TVA ?
- Se préparer à la retenue à la source en 2019

INTERVENANTS

LAURENCE BOISSEAU
Fiscaliste au sein de la Direction
financière de la SACEM



STÉPHANIE MAURY
Docteur en Droit et Avocat au
Barreau de Paris

PRÉSENTATION

Approche concrète des règles et obligations fiscales et sociales spécifiques applicables aux créateurs et aux artistes-interprètes.

PUBLIC

Créateurs (auteurs, compositeurs...), artistes-interprètes, managers, agents d'artistes, comptables et experts-comptables, gestionnaires de droits, personnel de l'édition musicale, avocats, institutionnels, tout public issu de la filière musicale, étudiants...

OBJECTIFS

Permettre aux participants d'identifier les principales règles fiscales et sociales des créateurs et des artistes-interprètes et de les appliquer quel que soit leur statut.

PROGRAMME

- **Régime social** – Spécificités pour les artistes-interprètes et les créateurs :
Régime des salaires (cachets) et des rémunérations d'exploitation des enregistrements
Régime des droits d'auteur : Précomptes Agessa / Assujettissement - Affiliation à l'Agessa / De l'importance du numéro INSEE
- **Agents et managers** dans leur relation d'intermédiaire entre créateurs et/ou interprètes et les intervenants de la filière musicale
Qualification de l'activité et régime TVA
- **Evolution de l'activité artistique : vers la constitution d'une structure ?**
- **Régime fiscal des revenus artistiques**
Qualification des revenus
Régime de TVA applicable pour les créateurs et les artistes-interprètes
Imposition des revenus artistiques
Comment se préparer à la retenue à la source en 2019 ?

PÉDAGOGIE

Méthode la plus adaptée aux stagiaires, au contenu à faire passer et aux objectifs pédagogiques, en privilégiant les échanges avec les stagiaires.

ÉVALUATION

Évaluation en fin de session, « à chaud ».

INTERVENANTS

Experts de la gestion des droits d'auteur :

- Laurence Boisseaux (Fiscaliste au sein de la Direction financière de la SACEM)
- Stéphanie Maury (Docteur en Droit et Avocat au Barreau de Paris)

DATE	5 février 2018
HORAIRES	9h00 – 17h30
LIEU	Sacem / Salle Pierre Delanoë
PARTICIPANTS	De 8 à 20 personnes
TARIFS	420€ nets / Étudiants 80€ nets